



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

installations classées

Question écrite n° 67562

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'inquiétude de l'ensemble de nos concitoyens suscitée par l'explosion de l'usine AZF à Toulouse. Il demande au Gouvernement si celui-ci compte procéder, à cette tragique occasion, à un examen critique de sa politique en matière de prévention des risques industriels. - Question transmise à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question, posée au secrétaire d'Etat à l'industrie, relative à la politique en matière de prévention des risques industriels. Conscient de la gravité de la catastrophe chimique de Toulouse, le Gouvernement a pris des mesures de gestion de la crise et de solidarité immédiate, mais également des mesures visant à préparer l'avenir. Plusieurs enquêtes sont en cours. Aussitôt après la catastrophe, une enquête administrative a été diligentée par l'inspection générale de l'environnement, qui doit s'attacher à comprendre la genèse de l'événement en remontant à toutes les causes techniques, organisationnelles et humaines. Un audit en matière de sécurité sera réalisé par un expert extérieur, en liaison avec la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE). Dans l'immédiat, et à titre de précaution, tous les sites industriels qui utilisent le même type de matériaux sont en cours d'inspection. Aussi, dans le but de renforcer les moyens d'évaluation et de contrôle du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, cent nouveaux postes d'inspecteurs des installations classées seront créés, et s'ajouteront cinquante inspecteurs qui devraient être recrutés dans les DRIRE en 2002. De plus, afin de garantir une expertise indépendante, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) sera renforcé. Par ailleurs, le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, soucieux de tirer les leçons d'un tel drame, veillera à la constitution de comités locaux et de prévention des risques associant tous les acteurs, et capables de jouer un rôle réel d'interpellation, d'information, d'alerte et de mise en garde. Ces comités, présidés par une personnalité qualifiée indépendante, devront être généralisés dès la fin de cette année. Ils devront être dotés de moyens pour pouvoir remplir pleinement leur fonction, en vue notamment de susciter, lorsque cela s'avère nécessaire, des contre-expertises ou encore émettre des avis sur les installations. Des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des sites industriels à risque vont être créés. Ils permettront d'interdire les constructions neuves dans les zones à risques et de prescrire des normes de construction pour la création de bâtiments nouveaux. Une réflexion nationale sur les risques industriels et l'urbanisation devra formuler des propositions concrètes dès 2002. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a commencé à organiser, en liaison avec les secrétariats d'Etat à l'industrie et au logement, des tables rondes régionales, auxquelles les élus locaux seront pleinement associés, et nationales sur la proximité géographique des activités à risques des habitations.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67562

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5890

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7057